

710 - Co-financement des voiries nationale et communale

710 - Co-financement des voiries nationale et communale - Propositions financières - Budget Primitif 2020

CD/2019/123

Service chef de file :

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Conformément au Plan Territoires Connectés et Attractifs, le projet de budget affecté en 2020 au co- financement des voiries nationales et communales traduit la volonté du Département, en complément des aménagements réalisés sur le réseau routier départemental, d'accompagner des projets locaux pilotés par les Communes ou intercommunalités, et de soutenir les aménagements structurants sur le réseau routier de l'Etat à travers le contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2020 au titre du co-financement des voiries nationales et communales.

Axe 710

Co-financement des voiries nationale et communale : une intervention renforcée

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	71010	I	Voirie nationale	5 389 000,00	5 335 000,00
D	71020	I	Voirie communale	600 000,00	1 000 000,00
			TOTAL	5 989 000,00	6 335 000,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	71010	I	Voirie nationale	1 200 000,00	1 935 000,00
			TOTAL	1 200 000,00	1 935 000,00

En complément de ses interventions sur son propre réseau routier, pour l'amélioration du réseau et dans l'entretien courant des 3 420 kms de voies existantes (rapport budgétaire de l'axe 705), le Département s'est engagé auprès de ses partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des grands projets routiers de l'Etat ou des projets locaux pilotés par des Communes ou des intercommunalités.

71010 - Voirie nationale

Crédits proposés au BP2020 : **5 335 000 €**

Les opérations routières de l'Etat cofinancées par le Département s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 conclu le 26 avril 2015 qui engage le Département sur la partie « mobilité multimodale » pour un montant de 38,34 M€.

Les principaux projets routiers issus du CPER sont détaillés ci-dessous :

Projet	Coût inscrit au CPER	Participation départementale
RN353 Seconde phase de la rocade sud de Strasbourg	60 M€	12 M€
RN59 Déviation de Châtenois	60 M€	11,75 M€
RN4/A351 - Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg	36 M€	7,34 M€
A35 - Requalification dans l'agglomération de Strasbourg	20 M€	3,33 M€
Autres projets	88,9 M€	3,92 M€
TOTAL	251,9 M€	38,34 M€

Il s'agit là d'un engagement volontariste de premier plan, financièrement lourd, s'inscrivant dans un enjeu de fluidification des échanges sur le réseau routier de première catégorie, en particulier autour de Strasbourg et sur le territoire de l'Eurométropole qui subit aujourd'hui des phénomènes de congestion récurrents dont les conséquences sur l'activité économique et la santé sont bien connues.

Ainsi une participation départementale de 700 000 € est proposée pour l'achèvement des travaux de la RN353 Seconde phase de la rocade sud de Strasbourg, de 1 800 000 € pour la poursuite des travaux d'aménagement de l'axe multimodal RN4-A351 (en lien avec le TSPO), et de 2 000 000 € pour la poursuite des travaux de la RN59-Déviation de Châtenois.

Les opérations proposées sont en lien, pour certaines, avec le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg – ACOS (ex GCO) dont les travaux sont engagés et qui permettra de réorienter le trafic de transit hors du périmètre urbanisé ouvrant ainsi les possibilités de réflexions sur une requalification de l'A35. Ainsi 185 000 € sont proposés comme participation aux études de requalification de l'autoroute A35 dans la traversée de l'agglomération strasbourgeoise, qui vise à adapter les caractéristiques et les usages de cette infrastructure pour les rendre cohérentes avec la stratégie de mobilité et les besoins de déplacement de la métropole.

Ces subventions d'investissement sont ainsi proposées, au stade du budget primitif, au sein d'une enveloppe unique. Elles seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Par ailleurs, une inscription d'un montant de 650 000 € en 2020 est proposée, concernant les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liées aux travaux routiers de l'Etat et de ses concessionnaires (ARCOS pour le Contournement Ouest de STRASBOURG). Elles doivent permettre la poursuite des marchés publics conclus par le Département avec des prestataires locaux pour les opérations d'aménagement foncier agricole liées à la construction de la Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase entre la RN83 et l'autoroute A35, et des travaux de construction de

l'autoroute A355, Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A4-A35 et le nœud autoroutier A352-A35.

Ces dépenses consacrées aux aménagements fonciers sont au final entièrement couvertes par des recettes qui s'élèvent pour 2020 à 1 935 000 €.

71020 - Voirie communale

Crédits proposés au BP 2020 : **1 000 000 €**

Depuis l'abrogation des dispositifs d'intervention du Département, répertoriés dans le « Guide des aides » en juillet 2015, et la fin des contrats de territoires fixée au 31 décembre 2016, la politique départementale pour le financement de la voirie communale a connu une évolution très importante. Le Département continue ainsi :

- à attribuer, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, des aides au titre des amendes de police pour les Communes de moins de 10 000 habitants,
- à cofinancer, au taux modulé et pour un montant maximal de 100 000 € pour la durée du mandat, une opération de voirie communale pour chaque commune qui en font la demande. Ce co-financement s'inscrit dans le cadre des contrats départementaux et notamment du fonds de solidarité communale. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire des contrats départementaux développés dans le rapport de l'axe 655 du projet de budget.

Par ailleurs et pour l'année 2020, il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire un montant de 1 000 000 € afin de pouvoir honorer les demandes de paiement des opérations en cours au titre des anciens contrats de territoires et pour lesquelles une première facture de travaux a été réceptionnée avant le 31 décembre 2016.

La Commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 710 - Co-financement des voiries nationale et communale.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY